



SOCIÉTÉ HIPPIQUE
FRANÇAISE

Note technique relative à l'organisation des épreuves de présélection des chevaux au Mondial des 7 et 8 ans 2007



Le Règlement FFE des CEN * s'applique intégralement sur ces épreuves.

• Circuit

Il doit être composé d'un sol de bonne qualité.

La dénivellation ne doit pas dépasser 400 mètres par étape.

Un point d'eau ou d'assistance doit être mis en place tous les 10km maximum.

• Aires de contrôle vétérinaire

Elles devront être :

- d'une longueur de 40 mètres et de 4 mètres de large,
- clairement identifiées au sol ou par des lices,
- composées d'un sol plat, ferme
- clôturées

• Boxes

Les chevaux devront obligatoirement être logés sur place la veille de l'épreuve.

Deux boxes sanitaires et un box de contrôle anti-dopage devront être prévus pour des soins éventuels.

• Juges et vétérinaires

Le Président de la commission vétérinaire est désigné par la SHF.

Le jury doit comprendre un commissaire et un délégué technique de niveau minimum juge FFE N2.

Le président de la commission vétérinaire est désigné par la SHF.

La commission vétérinaire doit comprendre au minimum 3 vétérinaires de niveau 2 ou 3 étoiles.

La commission vétérinaire devra comprendre au minimum 1 vétérinaire pour 12 chevaux.

• Chronométrage

Un système de chronométrage électronique est vivement conseillé

• Speaker et programme

La présence d'un speaker est obligatoire.

La liste des partants avec la race et les origines des chevaux devra être affichée.

• Résultats

Les résultats de l'épreuve CEN* devront être communiqués à la FFE.

Les résultats qualificatifs aux Championnats du Monde des 7/8 ans devront être communiqués sous format électronique à la SHF sous 48 heures. Ils devront préciser, pour chaque cheval, la vitesse sur l'épreuve, l'attribution ou non des points vitesse, capacité de récupération, vétérinaire, le classement qualificatif (Elite, Excellent, Très Bons, Bons), les motifs d'élimination.